

#### 4. Distinction récit/narration/histoire selon G. Genette (Figure III, pp. 71-74)

Nous employons couramment le mot récit sans nous soucier de son ambiguïté.

Genette met en lumière ces différentes ambiguïtés en soulignant les trois sens donnés au mot récit :

- *Dans un premier sens – qui est aujourd’hui, dans l’usage commun, le plus évident et le plus central -, récit désigne l’énoncé narratif, le discours oral ou écrit qui assume la relation d’un événement ou une série d’événements...*

Dans ce premier sens, *récit* renvoie donc à « discours narratif », c’est donc le résultat d’une juxtaposition d’événements assurés par l’instance narrative.

- *Dans un second sens, moins répandu, mais aujourd’hui courant chez les analystes et théoriciens du contenu narratif, récit désigne la succession d’événements, réels ou fictifs, qui font l’objet de ce discours, et leurs diverses relations d’enchaînement, d’opposition, de répétition et de situations considérées en elle-même, abstraction faite du médium, linguistique ou autre, qui nous en donne connaissance...*

Récit désigne ainsi la trame des événements.

- En un troisième sens, qui est apparemment le plus ancien, récit désigne encore un événement : non plus toutefois celui que l’on raconte, mais celui qui consiste en ce que quelqu’un raconte quelque chose : l’acte de narrer pris en lui-même.

Récit représente les procédés narratifs exploités pour relater l’histoire.

Les trois sens convergent vers le concept de discours narratif qui est en littérature un texte narratif.

L’analyse du discours narratif implique l’étude des relations, d’une part entre ce discours et les événements qu’il raconte (récit au sens 2), d’autre part entre ce discours et l’acte qui le produit (récit au sens 3).

Pour éviter la confusion, il faut donc désigner chacun des trois aspects de la réalité narrative (3 sens de récit) par des termes univoques (qui conservent le même sens).

Genette propose de nommer :

- histoire le signifié ou le contenu narratif (la succession d’événements racontés par le récit) (sens 2),
- récit, proprement dit le signifiant, l’énoncé, le discours ou le texte narratif lui-même (sens 1),
- narration l’acte narratif producteur (sens 3).

C’est donc le récit qui nous informe, d’une part sur les événements qu’il raconte, et d’autre part sur l’activité qui le crée.

Dans ce discours, la narration laisse des traces, tels que la présence d'un pronom personnel à la première personne qui désigne le personnage et le narrateur, ou celle d'un verbe au passé qui dénote que l'action racontée est antérieure à l'action narrative.

Histoire et narration n'existent donc que par l'intermédiaire du récit.

Et le discours narratif n'est récit que parce qu'il raconte une histoire, ce qui fait qu'il est narratif. C'est parce qu'il est émis par quelqu'un, qu'il est un discours.

Il est donc narratif du fait de son rapport à l'histoire qu'il raconte ; et un discours parce qu'il existe du fait de son rapport à la narration qui le produit.

L'analyse du discours narratif sera donc, essentiellement, l'étude des relations entre récit et histoire, entre récit et narration, et entre histoire et narration.

C'est sur la distinction entre ces trois aspects que Genette fonde sa narratologie.

Et l'étude de ces relations implique d'étudier plusieurs catégories dont le mode narratif.